



الجمعية المغربية للتضامن والتنمية  
Association Marocaine de Solidarité et de Développement

# **Politique sur la participation significative des PVVIH et des communautés affectées (GIPA)**

## **Le principe GIPA**

---

Le principe de participation significative des PVVIH et des communautés affectées (**G**reater **I**nvolvement of **P**eople living with HIV/AIDS, « GIPA ») est un principe qui vise à garantir aux personnes vivant avec le VIH l'exercice de leurs droits et de leurs responsabilités y compris leur droit à l'autodétermination et à la participation aux processus de prise de décisions qui affectent leur propre vie. Ce faisant, GIPA vise également une meilleure qualité et une plus grande efficacité de la riposte au SIDA.

## **GIPA et code de bonnes pratiques**

---

Le Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA définit la participation des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des communautés affectées par le VIH et le SIDA comme une expression spécifique du droit à une participation active, libre et significative à tous les aspects de la riposte au VIH et au SIDA.

Le Code reconnaît que la participation des PVVIH et des communautés affectées à la riposte au VIH offre une contribution puissante à la pandémie en permettant aux individus et aux communautés de capitaliser leurs expériences vécues, contribuant ainsi à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et à l'accroissement de l'efficacité et de l'adéquation de la riposte au VIH.

Pour veiller de manière efficace à ce que les PVVIH et les communautés affectées soient activement impliquées dans la riposte à la pandémie, il est essentiel que :

- les PVVIH assument une gamme variée de rôles, notamment ceux de décideurs, activistes, agents de soins de santé, éducateurs, scientifiques, leaders communautaires et fonctionnaires.
- les ONG jouent un rôle significatif dans le plaidoyer auprès des gouvernements, des donateurs et des agences des secteurs privé et public pour la participation significative des PVVIH et des communautés affectées.
- les ONG s'engagent à mettre en œuvre le principe de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH et le SIDA (GIPA) au sein de leurs propres organisations.

## **Engagement d'AMSED**

---

En tant qu'organisation œuvrant dans la prévention contre le VIH/SIDA, AMSED a signé le code des bonnes pratiques et par ailleurs adopte l'ensemble de ces articles et par ailleurs s'engage à :

- **Assurer le plaidoyer pour la participation significative des PVVIH et des communautés affectées à tous les aspects de la riposte au VIH, et ce via :**
  - Instituer des procédures d'application de GIPA, y compris le recrutement de personnes compétentes vivant avec le VIH (voir politique du VIH dans les lieux de travail)
  - Appuyer, selon les moyens humains et financiers disponibles, le développement organisationnel, y compris les capacités de leadership, de gestion et de gouvernance des organisations et des réseaux de personnes vivant avec le VIH.
  - Travailler en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales et des réseaux de personnes vivant avec le VIH dans le domaine du plaidoyer, de la mise en place de services et tous autres domaines pertinents.
  
- **Susciter une participation active et significative des PVVIH et des communautés affectées à ses lieux de travail, et ce en via:**
  - La promotion de la participation active et significative des PVVIH et des communautés affectées au sein des lieux de travail d'AMSED
  - Considération de la dimension genre conformément à la politique du VIH dans les lieux de travail

A travers l'application du principe GIPA, AMSED vise à ce que :

- La voix des PVVIH, notamment celle des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes âgées, soit entendue.
- Les intérêts de tous les PVVIH soient représentés.
- Les PVVIH puissent exercer leurs droits
- Les PVVIH puissent accéder aux services et au soutien nécessaires, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur sexualité ou de leur mode de vie.